

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat du PIN intitulé « pour une amélioration des conditions tarifaires du parking de Perdtemps le samedi »

Nyon, le 14 avril 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le postulat du PIN demandant « une amélioration des conditions tarifaires du parking de Perdtemps le samedi » s'est réunie le mercredi 1er avril 2015 à 20h00. Tous les membres de la commission étaient présents. Monsieur Fabien Bourqui était remplacé par Monsieur Pierre-Alain Dupuis.

Pour rappel, le postulat en question demande que la Municipalité offre une heure supplémentaire de parking gratuit le samedi sur la place Perdtemps. A noter que la gratuité ne doit pas forcément entrer en vigueur entre 12h00 et 14h00.

La discussion a débuté avec une première intervention du conseiller communal Pierre Girard. Ce dernier a rappelé les difficultés économiques actuellement éprouvées par les commerçants du centre-ville nyonnais. Monsieur Girard a réaffirmé que les récentes modifications de l'aménagement des voies de circulation routière découragent de nombreuses personnes à se rendre en voiture au centre-ville pour faire leurs courses, tout en soulignant que le « nouveau concept de mobilité » n'est pas la seule cause de la perte d'attractivité des commerces concernés. D'après lui, le postulat ne demande qu'un petit « coup de pouce » de la part des autorités aux commerçants, et le parking Perdtemps est justement l'endroit qui doit attirer du monde au centre-ville.

Au cours des discussions, tous les autres commissaires ont commencé par reconnaître que les commerçants du centre-ville éprouvent des difficultés économiques et qu'ils ne sont pas insensibles aux doléances de ces derniers. Une commissaire a rappelé que les ventes des commerçants ont chuté de 30 à 40% ces derniers mois et qu'il y a plus de monde dans les rues le dimanche qu'en semaine.

Les commissaires ont également reconnu que le nouveau concept de mobilité n'est pas la seule et unique cause de ces difficultés économiques. Les déménagements de la Poste et de l'Ecole de commerce en dehors du centre-ville, le franc fort, l'accessibilité des centres commerciaux tels que celui de Signy ou encore la gratuité des parkings de ces derniers ont notamment été évoqués.

Une minorité de la commission s'est montrée assez critique quant à la partie du postulat identifiant les causes de la perte d'attractivité des commerces. En effet, un commissaire a relevé que, faute de chiffres précis, les constats du postulat relatifs aux effets du nouveau concept de mobilité ne sont que peu scientifiquement établis. Un autre commissaire a ajouté que le postulat manque de cohérence en attaquant, dans sa première partie, la politique de mobilité actuelle pour ensuite proposer une mesure qui ne concerne pas directement cette même politique.

En ce qui concerne la demande du postulat elle-même, les commissaires ont tous admis que cette mesure n'est pas la « solution miracle » aux problèmes rencontrés par les commerces. Une minorité de la commission a d'ailleurs manifesté une certaine insatisfaction par rapport au caractère très limité de la mesure. Le débat s'est dès lors également concentré sur la nécessité d'avoir une réflexion plus globale pour contrer les problèmes affectant les commerçants du centre-ville. Dans ce cadre, la nécessité d'un dialogue plus soutenu entre la SIC et les autorités communales a été relevée au cours de la discussion. L'un des commissaires a également émis l'idée de s'intéresser à la situation d'autres parkings à Nyon.

Néanmoins, la majorité des commissaires, moins deux abstentions, a reconnu que la demande du PIN a tout de même sa raison d'être en tant que « coup de pouce » et plusieurs avantages ont été identifiés par les commissaires. Premièrement, il s'agit de montrer à travers ce geste que la commune est sensible de manière concrète aux difficultés des commerçants. Ensuite, cette mesure est susceptible d'avoir un effet psychologique, car les baisses de tarifs sont généralement appréciées sur le principe par les usagers des parkings. De plus, comme l'a relevé un commissaire, l'ajout d'une heure de parcage gratuit en plus va offrir aux personnes venant en voiture plus de flexibilité pour aménager les activités qu'ils ont à faire au centre-ville. Ils n'auront par exemple pas à revenir à l'automate après une heure pour rester plus longtemps en ville et ils pourront vaquer à leurs activités du samedi plus sereinement. Enfin, la mesure permettrait à la ville de gagner en cohérence dans les conditions tarifaires des divers parkings du centre-ville. Par exemple, les parkings de la Grand Rue sont eux gratuits de 12h à 13h30 le samedi et en semaine.

Conclusions

Pour conclure, la commission est sensible aux difficultés auxquelles les commerces du centre-ville nyonnais doivent faire face. Elle est également consciente de la nature limitée du postulat, ainsi que de la nécessité d'une réflexion plus globale sur le sujet de l'attractivité des commerces du centre-ville. Mais étant donné que la mesure proposée a tout de même le mérite d'être en général appréciée sur le principe par la population, d'envoyer un signal positif aux commerçants et aux usagers des parkings, de rendre le parking de Perdtemps plus attrayant en offrant plus de flexibilité aux automobilistes dans leurs activités et en donnant un peu plus de cohérence à la politique tarifaire des parkings du centre, la majorité de la commission, moins deux abstentions, est favorable à la proposition du PIN et au renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat du PIN concernant « une amélioration des conditions tarifaires du parking de Perdtemps le samedi »

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Mesdames Roxane FARAUT-LINARES et Véronique BÜRKI-HENRIOD

Messieurs Pierre GIRARD, Laurent MIÉVILLE, Pierre-Alain DUPUIS, Alexandre DÉMÉTRIADÈS, Dominique KARLEN, Marco CARENZA (président et rapporteur)